



Caution solidaire tout en etant propriétaire depuis peu

Par **NEWS42_old**, le **19/10/2007** à **23:23**

bonjour je me suis porté caution solidaire pour ma mère.
Cependant j'ai entendu dire que si j'étais propriétaire depuis peu je n'aurais pas pu me porter garant pour elle.
Est ce que vous pouvez m'aider à ce sujet car un huissier me réclame plus de 3000 euros pour les impayés de ma mère.
Je vous remercie d'avance.

Par **ly31**, le **24/10/2007** à **09:15**

Bonjour,

QUe vous soyez propriétaire depuis peu cela n'a rien à voir !

Vous vous êtes porté caution pour votre mère et vous êtes responsable du non paiement de sa dette

Je vous souhaite bon courage

ly31